Option Flex

Sud et Europe

Flexibilité et tranquillité d'esprit absolues

Offre exclusive

59 $* par personne

✓ **changez** votre date de départ, votre destination ou votre hôtel **jusqu'à 3 heures[1] avant le départ**

✓ **annulez** votre voyage et obtenez **un remboursement[2]**

✓ **transférez** votre forfait vacances à un ami ou à un membre de votre famille **jusqu'à 30 jours avant le départ**

\+ Aucunes surcharges additionnelles du transporteur une fois que vous aurez réservé

Voir les conditions générales à la page 3.

Questions et réponses

Qu'est-ce qu'Option Flex ?

Option Flex procure flexibilité et tranquillité d'esprit — deux éléments clés dans l'organisation de vacances réussies. Cette option permet aux voyageurs de : modifier leurs dates de voyage, leur destination ou leur hôtel jusqu'à 3 heures avant le départ pour les forfaits Sud, et 72 heures avant le départ pour les forfaits Europe, de transférer leur forfait vacances à un ami ou à un membre de leur famille jusqu'à 30 jours avant le départ ou d'annuler leur voyage et obtenir un remboursement.

Option Flex est proposée lors de la réservation au coût de 59 $ par personne pour les forfaits Sud et de 99 $ par personne pour les forfaits Europe.

À quels produits Option Flex s'applique-t-elle ?

Option Flex s'applique aux forfaits Sud et Europe de Transat et ne s'applique pas aux groupes, vols seuls, circuits, forfaits croisière, hôtels à la carte, forfaits incluant une location d'auto, ou bien un transfert par train, avion, bateau grande vitesse, traversier, croisière ou vol transatlantique avec un transporteur autre qu'Air Transat, des forfaits en Floride, forfaits Vélo Québec, forfaits golf en Europe, forfaits Sorrento – Positano, forfaits Sorrento-Amalfi. L'Option Flex ne s'applique pas non plus aux forfaits dans les complexes hôteliers Marival Residences Luxury Resort Nuevo Vallarta, Sandals Resorts, Beaches Resorts, Grand Pineapple Beach Resorts et Couples Resorts Jamaica.

Au cours du processus de réservation, Option Flex ne sera proposée que si elle est applicable au produit sélectionné.

Peut-on acheter Option Flex après la réservation du forfait ?

Afin de bénéficier des avantages d'Option Flex, le client doit acheter Option Flex le jour même de la réservation du forfait. Option Flex n'est pas remboursable.

Changements à la réservation

Jusqu'à combien de temps avant le départ le client peut-il apporter des changements à une réservation ?

Le client peut transférer son forfait vacances à un ami ou à un membre de la famille jusqu'à 30 jours avant le départ. Il peut effectuer des changements de dates de voyage, de destination, d'hôtel, de catégorie de chambre ou d'occupation jusqu'à 3 heures avant le départ pour les forfaits Sud et jusqu'à 72 heures avant le départ pour les forfaits Europe, sous réserve de disponibilité.

Le client peut-il apporter plusieurs changements à une même réservation ?

Oui. Il peut apporter plusieurs changements à une réservation, mais il doit tous les apporter en même temps. Tout changement subséquent sera assorti de frais.

Si le prix du forfait varie à la suite d'un changement, le client doit-il payer la différence, ou encore, est-il remboursé ?

Si le prix du forfait pour les nouvelles dates de voyage est plus élevé, le client doit payer la différence entre le prix initialement payé et le nouveau prix du jour. Aucun remboursement ne sera accordé si le prix du forfait aux nouvelles dates de voyage est inférieur à l'original.

Si le client décide de changer ses dates de voyage, jusqu'à quand peut-il repousser son départ ?

Le client doit réserver son nouveau forfait au moment de la demande de changement, et le voyage devra être complété dans un délai maximal de 12 mois suivant la date de retour initialement prévue.

Le client peut-il racheter Option Flex pour son nouveau forfait ?

Oui. Option Flex peut être rachetée, mais seulement au moment où un changement est effectué.

Le client peut-il choisir de payer ses frais de modification au lieu d'utiliser Option Flex ?

Non. Si Option Flex est au dossier, elle doit être utilisée.

Annulation

Jusqu'à quand le client peut-il annuler une réservation ?

L'annulation est permise jusqu'à 3 heures avant le départ pour les forfaits Sud, et jusqu'à 72 heures avant le départ pour les forfaits Europe.

Le client est-il remboursé ?

Oui. Le mode de remboursement varie en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ, comme suit :

- **Annulation demandée 45 jours et plus avant le départ :** le montant du dépôt de garantie ou du paiement encaissé par Transat jusqu'à un maximum de 250 $ en crédits-voyages Option Flex, et le solde selon le mode original de paiement (excluant les frais d'Option Flex).
- **Annulation demandée de 44 à 22 jours avant le départ :** 50 % du coût total du forfait en crédits-voyages Option Flex, et le solde selon le mode original de paiement (excluant les frais d'Option Flex).
- **Annulation demandée de 21 jours à 3 heures avant le départ pour les forfaits Sud, et jusqu'à 72 heures avant le départ pour les forfaits Europe :** 100 % du coût total du forfait en crédits-voyages Option Flex (excluant les frais d'Option Flex).

Après l'annulation, à partir de quand le client peut-il réserver un autre forfait ?

Une période d'attente de 15 jours à compter de la date d'annulation est imposée avant de pouvoir réserver un nouveau forfait.

Si le client annule sa réservation, jusqu'à quand peut-il utiliser son crédit-voyage Option Flex pour voyager ?

Un crédit-voyage au montant du forfait annulé sera porté au dossier du client. Ce crédit devra être utilisé pour voyager dans un délai maximal de 12 mois suivant la date de retour initialement prévue, et il n'est ni transférable ni remboursable.

Le client peut-il racheter Option Flex pour son nouveau forfait en utilisant son crédit-voyage Option Flex ?

Oui. Il peut racheter Option Flex au moment de la réservation d'un nouveau forfait admissible à l'aide de son crédit-voyage Option Flex.

Si le prix du nouveau forfait est inférieur au montant du crédit-voyage, qu'advient-il de la différence ?

Tout solde de crédit-voyage restera au dossier Option Flex initial du client pour utilisation ultérieure, et ce, jusqu'à sa date d'expiration.

À quoi le crédit-voyage Option Flex peut-il être appliqué ?

Le crédit-voyage Option Flex peut être appliqué à toute l'offre de Transat, incluant les forfaits Europe, Sud et Floride, les forfaits croisière, les vols Air Transat, la classe Club, les excursions (vendues avant le départ) et Option Flex.

Autres questions

Quelle est la procédure à suivre pour modifier ou annuler un forfait ?

Toute demande de changement ou d'annulation doit être faite auprès de l'agent de voyages du client. Si l'agent de voyages n'est pas disponible, le client peut en faire la demande directement auprès de Transat en appelant au 1 866 322-6649.

Le client peut-il utiliser Option Flex comme Garantie baisse de prix ?

Non. Comme mentionné précédemment, si le prix du forfait baisse, le client n'obtient pas de remboursement.

Après une annulation, le client peut-il effectuer sa nouvelle réservation dans une autre agence ?

Non. Après l'annulation, le crédit-voyage Option Flex sera inscrit au dossier du client. Comme ce dossier ne peut être modifié que par l'agent de voyages qui l'a créé, le client ne peut pas effectuer sa nouvelle réservation dans une autre agence.

Option Flex est-elle vendue au même prix pour les enfants ?

Oui.

Option Flex s'applique-t-elle aux forfaits de plus de deux semaines ?

Oui, à l'exception des séjours dans les résidences Citadines Apart'hotel de plus de deux semaines.

Option Flex est-elle taxable ?

Non.

*Tarif de 59 $ par personne pour les forfaits Sud, et de 99 $ par personne pour les forfaits Europe. Les nouveaux tarifs et conditions sont valides pour les réservations effectuées à compter du 1er mai 2018 et les départs à compter du 1er mai 2018. [1]Le client peut changer sa date de départ, sa destination ou son hôtel au plus tard 3 heures avant le départ pour les forfaits Sud, et 72 heures pour les forfaits Europe. [2]Un remboursement du forfait vacances du client sera fait selon les conditions décrites en page 383 de la brochure Soleil 2018-2019.

Option Flex doit être achetée et payée lors de la réservation du forfait et n'est pas remboursable.Option Flex ne s'applique pas aux groupes, vols seuls, circuits, forfaits croisière, hôtels à la carte, forfaits incluant une location d'auto, ou bien un transfert par train, avion, bateau grande vitesse, traversier, croisière ou vol transatlantique avec un transporteur autre qu'Air Transat, des forfaits en Floride, forfaits Vélo Québec, forfaits golf en Europe, forfaits Sorrento – Positano, forfaits Sorrento-Amalfi. L'Option Flex ne s'applique pas non plus aux forfaits dans les complexes hôteliers Marival Residences Luxury Resort Nuevo Vallarta, Sandals Resorts, Beaches Resorts, Grand Pineapple Beach Resorts et Couples Resorts Jamaica. Toute demande de changement ou d'annulation doit être faite auprès de l'agent de voyages du client. Si l'agent de voyages n'est pas disponible, le client peut communiquer avec Transat au 1 866 322-6649.